

Le sort de la cascade entre les mains de la préfète

À Salles-la-Source on attend avec une certaine fébrilité la décision que prendra la préfète quant au devenir de la concession hydroélectrique. Le suspense pourrait durer jusqu'en janvier.

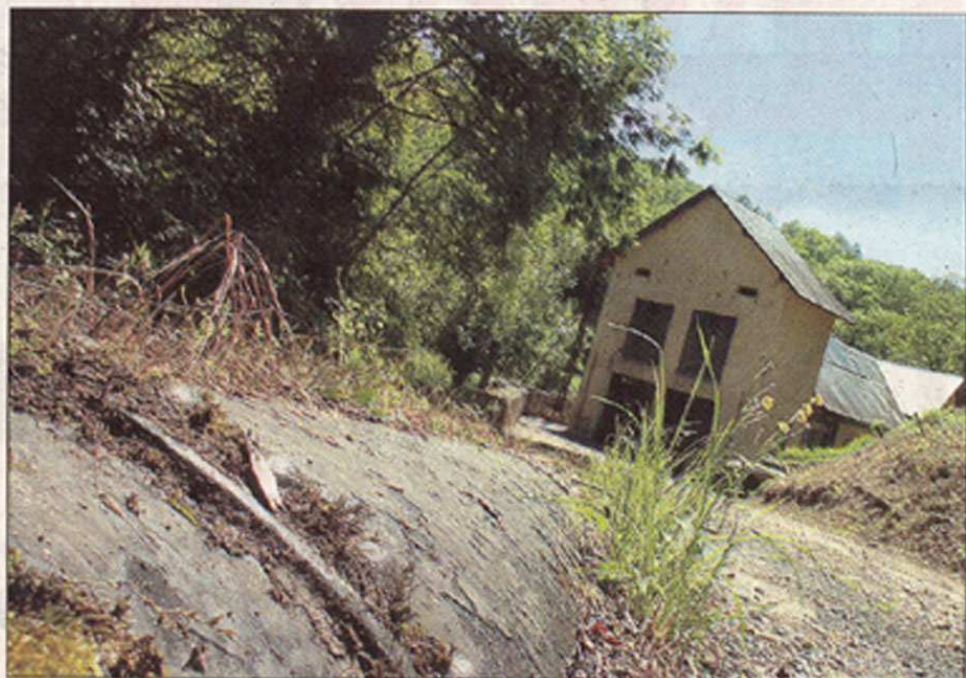
LE FEUILLETON de la cascade de Salles-la-Source n'est pas encore prêt de s'achever. Après le dernier épisode estival, qui s'est joué autour de l'enquête publique dont les conclusions ont été dévoilées la semaine dernière (lire notre édition du 14 septembre), le dossier va poursuivre son cheminement administratif.

On a ainsi appris hier qu'à la suite d'une demande formulée par l'architecte des Bâtiments de France, la préfète a décidé de réunir la commission départementale des sites et paysages. Laquelle aura donc à donner son avis sur la demande de renouvellement de concession déposée par le pétitionnaire, à savoir le gérant de l'usine hydroélectrique.

On sait qu'il a besoin de dériver en amont de la cascade une partie du débit de la résurgence afin de faire tourner ses turbines. On savait également que le vice-président du conseil général, Pierre-Marie Blanquet, avait lui aussi écrit dès cet été à la représentante de l'État afin de lui demander de réunir cette commission, dont l'avis pèse même s'il n'est que consultatif. « *L'importance plus ou moins grande des débits réservés paraît nécessiter un examen tout particulier en raison du caractère remarquable du site* », insistait ainsi l'élu dans sa lettre datée du 19 juillet.

Les services de la préfecture joints par nos soins nous ont précisé que ce sujet sensible sera évoqué par la commission le 11 octobre prochain.

Une fois ce premier avis rendu, le dossier passera ensuite, courant décembre vraisemblablement, entre les mains du Comité dé-



Les turbines de la cascade ont besoin de la décision préfectorale pour redémarrer.

partemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques, qui doit lui aussi délivrer un avis, toujours consultatif, mais que les préfets remettent rarement en question.

Restera ensuite 30 jours de délai réglementaire entre le moment où la préfète rédigera un projet d'arrêté, à transmettre au pétitionnaire, et la date butoir avant laquelle celui-ci donnera ou non une réponse, avant que l'arrêté préfectoral soit finalement publié. Ce qui nous amène donc autour de la fin du mois de janvier 2011.

Rappelons enfin que du côté des opposants au renouvellement de la concession telle que souhaitée par le pétitionnaire, opposants essentiellement regroupés au sein de l'association « Ranimons la cascade », le compromis ne peut se trouver ailleurs que dans « une interdiction de prélever la moindre goutte d'eau durant toute la période comprise entre Pâques et la Toussaint ». Certains opposants plaident même pour une réappropriation collective de cette ressource naturelle, afin d'en concilier au mieux les divers usages.

Carrière sur le Causse Comtal : pas de projet imminent...

LA CASCADE de Salles-la-Source serait-elle victime d'une nouvelle atteinte, plus sournoise encore, liée à un projet d'exploitation d'une carrière sur le plateau du Causse Comtal ?

Des rumeurs insistantes courent en tout cas sur la commune, chacun sachant ici que l'eau que recrache la résurgence alimentant la fameuse cascade provient du sous-sol du Causse Comtal, où un vaste réseau hydrologique sous-terrain n'a d'ailleurs pas encore livré tous ses secrets. Ce véritable château d'eau naturel se situe à environ 70 mètres sous terre, et l'une des entrées qui en est la plus connue se situe au Tindoul de La Vaysière, dont une équipe spécialisée de spéléologue s'appête d'ailleurs à tenter de percer quelques secrets.

Or il se dit à Salles-la-Source que la carrière exploitée par le groupe Colas sur le site de Puech-Hiver, situé à une poignée de kilomètres du village, aurait atteint cette fameuse nappe et que cette société s'appêterait à la pomper... Interrogé par nos soins, Jean-Marc Gouzy, responsable de la filiale Socaro qui se consacre à l'activité carrières pour la Colas, tient à démentir formellement cette rumeur : « Nous avons justement obtenu l'autorisation d'exploiter sur ce site à la condition expresse de ne pas porter préjudice à la nappe phréatique et nous faisons l'objet d'inspections régulières de la part de l'administration pour qu'il n'en soit pas le cas. Nous observons bien sûr très scrupuleusement cette restriction. »

Le même responsable dément également

une autre rumeur, qui court en ce moment aussi à Salles-la-Source, concernant un projet d'ouverture d'une nouvelle carrière sur le plateau. « En tout cas pas chez nous, mais chez les autres exploitants du secteur, qui sait... » nous glisse-t-il néanmoins. Notre enquête auprès des trois autres sociétés qui exploitent des carrières aux environs de Rodez laisse planer un certain doute, quand un responsable de la Simat nous confie : « On aura un jour un projet d'ouverture d'une nouvelle carrière sur le Causse Comtal ou ailleurs dans la région rathénoise. Mais il est bien trop tôt pour en parler. C'est un projet qui s'inscrit dans les années 2012 à 2015, un horizon où notre société devra effectivement trouver un nouveau site d'exploitation. »